



AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-CAMILLE

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2023-04 CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Avis public est par la présente donné par la soussignée, Mme Julie Vaillancourt, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité du canton de Saint-Camille :

QUE le règlement numéro 2024-04 modifiant le Règlement 2023-04 constituant le comité consultatif d'urbanisme été adopté lors de la séance ordinaire du 5 mars 2024.

QUE toute personne intéressée peut en prendre connaissance, pour consultation, au bureau municipal de la Municipalité du canton de Saint-Camille.

Ce règlement entre en vigueur dès la publication de son adoption, conformément à la loi.

DONNÉ À SAINT-CAMILLE, CE 13^E JOUR DU MOIS DE MARS 2024.



Julie Vaillancourt
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, domiciliée à Wotton, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 8 heures et 17 heures, le 13^e jour du mois de mars 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 13^e jour du mois de mars 2024.



Julie Vaillancourt
Directrice générale et greffière-trésorière